

vrai, a envoyé des troupes en Corée, mais ces troupes étaient déjà rendues à Hong-Kong. Le Canada suit de près. Je ne partage pas l'opinion de certains qui prétendent, à l'autre endroit, que le Canada, ne comptant que 14 millions d'habitants, devrait épuiser ses forces vives en envoyant des troupes à tous les coins du monde où éclatent des troubles. Je crois, au contraire, que nous devrions aider ces autres pays à s'armer afin qu'ils soient en mesure de se défendre eux-mêmes. Il est évident que nous pouvons aussi, et que nous devrions les aider en leur envoyant des troupes. Nos ressources industrielles devraient aussi être employées à cette fin.

L'honorable M. Horner: Le sénateur me permet-il de lui demander quelle responsabilité le Canada a assumée en vertu du pacte de l'Atlantique?

L'honorable M. Reid: Le Canada a accepté ses charges tout comme les autres signataires du pacte. Où a-t-il manqué à son devoir?

L'honorable M. Horner: Sur ce point précisément.

L'honorable M. Reid: C'est votre avis, mais je ne le partage pas.

L'honorable R. B. Horner: Honorables sénateurs, j'hésite à me prononcer en ce moment, mais les membres du Sénat ont le devoir, je dirai même le privilège, d'exprimer leurs opinions sur ces importantes questions. Je rappelle d'abord que j'avance ici des opinions personnelles.

Le sénateur de New-Westminster (l'honorable M. Reid) nous a signalé la gravité de la situation de Corée. Les sénateurs se souviendront que, lorsque nous avons débattu la question de lever des troupes qui lutteraient sous l'emblème des Nations Unies, j'ai demandé comment on procéderait. A mon humble avis, si nous devons participer avec les États-Unis au pacte de l'Atlantique-Nord, il nous faudra adopter un régime de conscription semblable au leur. De fait, je crois que toutes les nations signataires du pacte de l'Atlantique devraient avoir recours à la conscription pour lever les troupes qu'elles fournissent à l'armée des Nations Unies. J'ai toujours été d'avis que la conscription constitue le seul moyen équitable de lever une armée.

Les hommes qui à l'heure actuelle s'engagent volontairement dans l'armée canadienne ne s'engagent pas uniquement à rester sous les armes pendant la durée de l'affaire de Corée. Ils seront tenus de continuer leur service militaire pendant un an après la

période de crise. Les parents de nos adolescents de 18 à 20 ans doivent certes comprendre la lourde responsabilité confiée à ces volontaires. L'an dernier, le sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) a blâmé ceux qui préconisaient la conscription d'une armée canadienne, à l'exemple des armées européennes. Personne au Canada ne souhaite une telle mesure, mais nous aurons peut-être à lutter contre des armées de conscrits.

Notre collègue a également parlé de la façon dont les enfants ont été arrachés de leur foyer lors de la première Grande Guerre. Dans ma collectivité on n'a pas, à ma connaissance, enlevé d'écoliers quand on a mis en vigueur cette prétendue conscription. On a établi une commission constituée des pères de famille de la région, professant divers credo politiques. Un ami de vieille date, fidèle soutien du parti libéral, m'avouait dernièrement qu'il n'avait jamais reçu de plaintes lorsqu'il faisait partie de cette commission. Parler de ravir les jeunes pour l'armée! Examinons ce qui s'est produit au cours de la dernière guerre. L'un des procédés les plus humiliants et les plus navrants consistait à présenter à un jeune universitaire un examen si difficile qu'il échouait; on communiquait son nom aux autorités militaires. Les jeunes gens d'âge militaire qui ne pouvaient présenter un certificat attestant leur inaptitude au service militaire ne pouvaient obtenir d'emploi. D'aucuns appellent peut-être volontairement un tel régime, mais je le nomme autrement. Il s'agit d'une méthode fort déshonorante. A mon humble avis, notre pays devrait établir sans tarder une méthode d'appel sous les drapeaux semblable à celle qui est en vigueur aux États-Unis.

Honorables sénateurs, je n'entends pas en dire plus long. Je voulais simplement me prononcer au sujet du recrutement de nos troupes.

L'honorable Wishart McL. Robertson: Honorables sénateurs, je voudrais simplement commenter une observation du chef de l'opposition (l'honorable M. Haig). Selon lui, quand j'ai demandé à la Chambre d'étudier les crédits afférents à la défense nationale, j'ai donné l'impression que les troupes du Canada ne seraient pas prêtes à lutter n'importe où. Si, par un effort d'imagination, on a conclu de mes observations que, sans parler de l'organisation générale de l'armée par tout le Canada, on ne recruterait pas d'effectifs au delà de ceux dont nous avons besoin pour défendre les endroits stratégiques du pays et que de telles troupes ne pourraient être transportées immédiatement à un point névralgique, je puis vous assurer que je n'ai jamais voulu créer une telle impression.